



Vente auto entre particuliers : renault clio

Par Visiteur

J'ai vendu une Renault Clio essence de 1993 (environ 118 000 kms) le 19 mai dernier, elle avait passé le contrôle technique qui était ok. Le 22 juillet l'acheteur m'appelle me disant qu'il avait des problèmes avec la voiture. Elle avait chauffé, il pense au joint du culasse. Mais entre temps, il avait fait changer la courroie de distribution. Il me réclame le remboursement de la voiture qu'il mettrait à la casse. Que puis-je faire ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai vendu une Renault Clio essence de 1993 (environ 118 000 kms) le 19 mai dernier, elle avait passé le contrôle technique qui était ok. Le 22 juillet l'acheteur m'appelle me disant qu'il avait des problèmes avec la voiture. Elle avait chauffé, il pense au joint du culasse. Mais entre temps, il avait fait changer la courroie de distribution. Il me réclame le remboursement de la voiture qu'il mettrait à la casse. Que puis-je faire ?

Oh quelle surprise pour l'acquéreur que d'avoir un problème mécanique avec une essence de + de 118 000 kms! Faut arrêter l'abus!

Ne faites rien pour le moment. Un problème mécanique ne relève de votre responsabilité si et seulement si ce défaut correspond juridiquement à un vice caché, c'est à dire un défaut inhérent à la chose, mais non lié à l'usure: Un vice de fabrication par exemple.

Aussi, avant de faire quoi que ce soit, je vous invite à mettre l'acquéreur en demeure de vous fournir un rapport d'expertise concluant à l'existence d'un vice caché.

A défaut, ne payez rien.

Très cordialement.